

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

I. Préambule

La Communauté Urbaine de Bordeaux gère à ce jour un parc informatique de 1600 micro-ordinateurs, 450 imprimantes locales et réseau, auxquels s'ajoutent 29 traceurs grand format (AO+) ainsi qu'un ensemble de petits périphériques (scanners, assistants personnels, video projecteurs...).

Actuellement, la CUB dispose d'un marché d'équipement des services, fourniture de matériels informatiques, droits d'usage de logiciels, prestations d'installation et extension de garantie. Ce marché est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Postes informatiques accessoires et logiciels, notifié à la société SCRIBA le 21 avril 2008 (marché n° 08/136U)
- Lot 2 : Périphériques d'impression, notifié au groupement SCC/CIS INFOSERVICES le 21 avril 2008 (marché n° 08/137U)

Les marchés, conclus pour une durée de 24 mois, prennent donc fin le 20 avril 2010.

Afin d'assurer la fourniture de ces matériels à l'issue de ces marchés, un accord-cadre et un appel d'offres sont en cours de procédure.

Toutefois, pour ne pas risquer une coupure de la continuité de service en attendant la notification de ces nouveaux marchés, et dans un contexte de restructuration et de demandes ponctuelles et/ou urgentes de matériels, il serait souhaitable de prolonger les marchés actuels pour une durée supplémentaire de 6 mois.

Cette solution permet en outre de conserver une possibilité d'achat sans avoir à faire de stocks, ce qui, au regard des deniers publics, est une alternative plus pertinente.

Cet avenant aurait pour conséquence de porter le montant maximum du présent marché de 2 000 000 € HT à 2 098 000 € HT, soit une augmentation de 4,9%.

II. Objet

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 1.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché précité concernant la durée du marché, et de la porter à 30 mois à compter de la notification.

Le montant maximum du marché (article 2 de l'acte d'engagement) est porté à 2 098 000 € HT.

III. Dispositions diverses

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par celles du présent avenant demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification au titulaire du marché.

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

A toutes fins utiles, il conviendra d'introduire dans tous les avenants une clause finale qui précise que les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

C. Signatures des parties**EXE4**

À _____, le _____ À Bordeaux, le _____

SCRIBA

*(signature)*Le pouvoir adjudicateur de la collectivité,
(signature)

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant**EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

À _____, le _____

Date de mise à jour : 07/11/2002

AVENANT N° 1

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

*(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)***COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX**

2b esplanade Charles De Gaulle

33076 BORDEAUX Cedex

Tél : 05.56.99.84.84

Fax : 05.56.96.19.40

Mel : www.lacub.com

Titulaire du marché objet du présent avenant : SCC/CIS INFOSERVICES

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres *(le cas échéant)* : Sans objet

Montant initial du marché : Montant compris entre un minimum de 250 000 € HT et un maximum de 1 000 000 € HT.

Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Indiquer ici « Avenant » ou « Décision de poursuivre »			

*(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »*¹ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> « Espace marchés publics »

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

I. Préambule

La Communauté Urbaine de Bordeaux gère à ce jour un parc informatique de 1600 micro-ordinateurs, 450 imprimantes locales et réseau, auxquels s'ajoutent 29 traceurs grand format (AO+) ainsi qu'un ensemble de petits périphériques (scanners, assistants personnels, video projecteurs...).

Actuellement, la CUB dispose d'un marché d'équipement des services, fourniture de matériels informatiques, droits d'usage de logiciels, prestations d'installation et extension de garantie. Ce marché est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Postes informatiques accessoires et logiciels, notifié à la société SCRIBA le 21 avril 2008 (marché n° 08/136U)
- Lot 2 : Périphériques d'impression, notifié au groupement SCC/CIS INFOSERVICES le 21 avril 2008 (marché n° 08/137U)

Les marchés, conclus pour une durée de 24 mois, prennent donc fin le 20 avril 2010.

Afin d'assurer la fourniture de ces matériels à l'issue de ces marchés, un accord-cadre et un appel d'offres sont en cours de procédure.

Toutefois, pour ne pas risquer une coupure de la continuité de service en attendant la notification de ces nouveaux marchés, et dans un contexte de restructuration et de demandes ponctuelles et/ou urgentes de matériels, il serait souhaitable de prolonger les marchés actuels pour une durée supplémentaire de 6 mois.

Cette solution permet en outre de conserver une possibilité d'achat sans avoir à faire de stocks, ce qui, au regard des deniers publics, est une alternative plus pertinente.

II. Objet

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 1.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché précité concernant la durée du marché, et de la porter à 30 mois à compter de la notification.

III. Dispositions diverses

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par celles du présent avenant demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification au titulaire du marché.

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

A toutes fins utiles, il conviendra d'introduire dans tous les avenants une clause finale qui précise que les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

C. Signatures des parties**EXE4**

À _____, le _____ À Bordeaux, le _____

SCC

*(signature)*Le pouvoir adjudicateur de la collectivité,
(signature)

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant**EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

À _____, le _____

Date de mise à jour : 07/11/2002